

# SCHEMA INTERREGIONAL DU MASSIF DES ALPES COMITE DE MASSIF –PROPOSITION DE MISE A JOUR 2017

Chapitres mis à la validation de la commission permanente du 22 juin 2017

## Chapitre II. CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES SPECIFIQUES DU MASSIF EN LES ADAPTANT AUX CHANGEMENTS

### *A. DEVELOPPER LES ACTIVITES AGRICOLES*

#### **Présentation générale de l'agriculture du Massif des Alpes**

L'agriculture façonne les paysages alpins, entretient les espaces naturels emblématiques et par ses produits de qualité, contribue à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie de la population.

L'agriculture alpine joue un rôle économique essentiel tant par ses productions que par les services directs et indirects qu'elle rend au bénéfice du développement durable du massif :

- Productions agricoles de qualité (économie et santé publique).
- Maintien d'emplois directs dans le massif (productions agricoles mais aussi accueil des résidents et des touristes dans les points de vente, à la ferme ou en alpages).
- Source forte d'emplois indirects, au niveau des filières amont et aval des productions agricoles mais aussi dans d'autres filières comme le tourisme.
- Modelage du paysage qui assure l'attractivité touristique du massif.
- Prévention des risques (feu de forêt, avalanches) et contribution au maintien de la biodiversité par ses pratiques traditionnelles extensives.
- Contribution à la bonne gestion de la ressource en eau.

Elle a ainsi toute sa place dans une politique de développement durable du massif. Les difficultés inhérentes à l'agriculture de montagne, les interrogations sur l'avenir de la politique agricole commune, les crises agricoles successives, la fin des quotas laitiers... font qu'aujourd'hui, l'avenir de l'agriculture est incertain hormis pour certains territoires qui ont misé sur des productions agricoles à forte valeur ajoutée, et qui ont en conséquence une meilleure visibilité économique à moyen terme.

C'est donc une activité fondamentale pour les massifs de montagne français. Les Alpes sont autant concernées par le devenir de cette activité que les Pyrénées, le Massif central, le Jura et les Vosges, même si les enjeux touristiques du massif des Alpes masquent parfois cette réalité.

L'agriculture du massif occupe 25% de la surface du massif et repose sur 20 000 exploitations dont 75% sont classées en territoire de montagne et de haute montagne. En territoire de montagne, ce sont 20 000 emplois agricoles dont les deux tiers en élevage.

L'agriculture alpine est fortement marquée par l'élevage et la transhumance pratiqués depuis des centaines d'années, mais qui subit des pressions de plus en plus importantes : insuffisance de plus-value pour certaines productions, changement climatique, augmentation de la pression de prédation... Cependant, plus du quart des exploitations alpines sont spécialisées dans des productions végétales diversifiées et adaptées au massif (arboriculture, céréales, PAM, viticulture, maraîchage, oléiculture...), ce qui constitue une spécificité au sein des montagnes françaises.

Cette diversité importante en termes de territoires et de productions, liée à la complexité géomorphologique du massif, font toute la richesse de l'agriculture alpine. Si les deux versants, nord et sud, du massif partagent une orientation dominante vers l'élevage extensif et herbager, leur agriculture présente néanmoins des différences importantes :

- La densité d'exploitations est, en zone de montagne, deux fois plus importante dans les Alpes du Nord que dans les Alpes du Sud.
- La spécialisation laitière est importante dans les Alpes plus humides du Nord.
- Les Alpes sèches du Sud sont plus diversifiées avec les grandes cultures et l'arboriculture fruitière et présentent une prédominance des surfaces toujours en herbe peu productives et un élevage ovin important (25% des exploitations).

### **Contexte et gouvernance**

Le cadre général de la mise en œuvre de la PAC 2014/2020 a permis de réorienter les aides en faveur de l'élevage grâce en particulier aux nouvelles règles concernant les droits à paiement de base (DPB), la revalorisation de l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) et le soutien aux filières spécifiques d'élevage viande et d'élevage laitier. De plus, la valorisation des produits de montagne a été identifiée comme un des principaux facteurs qui permettrait de rendre viable les exploitations de montagne (Cf. adoption par le Parlement européen le 13/09/2012 d'un **nouveau règlement réservant l'usage du terme "produit de montagne"**).

Les massifs et l'agriculture de montagne ont été mentionnés dans les documents du MAAF encadrant la construction des programmes régionaux d'agriculture durable (PRAD), préalables à l'élaboration des Programmes de Développement Durable Régional (PDRR).

Cependant, les partenaires (professionnels, Etat, Régions) ont réaffirmé la nécessité d'une instance de travail coordonnée à l'échelle interrégionale, à travers le Comité de massif et son Groupe de travail « Agriculture ».

Au plan national, il a été proposé par le Comité de massif la mise en place d'un dispositif unique inclusif et coordonné de toutes les politiques en faveur de l'économie agricole montagnarde alpine de type du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM), pour la période 2014-2020. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet par le MAAF, pour des raisons de calendrier, en regard de l'élaboration des deux PDRR.

## **Stratégie agricole du Massif des Alpes**

Sur 2014-2015, le Comité de massif s'est doté d'une « stratégie agricole », définie par le groupe de travail « Agriculture » et approuvée par la Commission permanente du Comité de massif fin 2015. Les éléments de cette stratégie sont repris dans le présent document.

Une articulation de cette stratégie (qui peut évoluer au terme de la programmation 2015 – 2020) avec les deux Plans de développement rural régionaux serait nécessaire.

### **Quatre enjeux - des objectifs associés**

La politique agricole de massif devra donc s'organiser autour des enjeux et objectifs suivants.

#### **1. Conforter et légitimer le pastoralisme du massif dans toutes ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques**

L'activité pastorale est indissociable des Alpes, comme en atteste le mot « alpage », utilisé dans maintenant au-delà du seul massif des Alpes. Le domaine pastoral est indispensable au maintien des exploitations d'élevage des vallées et couvre plus du 1/4 de la superficie du massif, soit 1,1 millions d'ha, répartis en 680 000 ha d'alpages (15% de la superficie du massif) et 450 000 ha de zones pastorales (10% de la superficie du massif).

Les enjeux identifiés sont : la modernisation des espaces pastoraux, l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion multi usages des alpages et des parcours, la qualification du métier de berger, la sécurisation des systèmes fourragers grâce aux surfaces pastorales, le maintien des dynamiques pastorales collectives.

La pratique de la transhumance collective nécessite la mise en place d'actions sanitaires spécifiques visant à garantir un haut niveau de qualité sanitaire des produits et des animaux afin de préserver la santé publique, de conforter la compétitivité des élevages et d'inscrire la production agricole dans une logique d'utilisation durable des espaces naturels.

Les races rustiques font partie intégrante du patrimoine identitaire des territoires, des systèmes d'élevage et des produits du massif tout autant qu'une pièce maîtresse pour la performance des activités pastorales. L'enjeu est de maintenir des schémas de sélection performants et à la pointe de l'innovation sur les races locales alpines alliant rusticité, diversité génétique, performance économique et adaptation aux systèmes montagnards et pastoraux.

La modernisation du pastoralisme passe également par une maîtrise accrue de la protection des troupeaux vis-à-vis de la prédation par le loup, à travers la pérennisation des moyens de prévention et de protection et leur articulation avec les multiples activités récréatives (adaptation des techniques pastorales et de conduite des troupeaux), ainsi que la qualification du métier de berger. La question est également posée de la cohabitation entre l'activité touristique de pleine nature et la présence de 3000 chiens de protection à ce jour dans le massif des Alpes.

L'approche du pastoralisme doit enfin être structurée à l'échelle du massif pour prendre en compte les interrelations entre les filières d'élevage, les espaces pastoraux et les possibilités d'abattage, ainsi que les nécessaires adaptations aux effets du changement climatique.

## **2. Améliorer la compétitivité des exploitations par la valorisation des produits agricoles du massif alpin**

Afin d'améliorer la compétitivité des exploitations du massif, il s'agira de conforter ou de restructurer des filières d'excellence (Marques, Signes de Qualité et d'Origine, Bio.), d'améliorer la répartition de la valeur ajoutée pour assurer le maintien de la production en montagne lorsque c'est possible et de renforcer la valorisation des produits et la vente en circuit court par l'accompagnement notamment de systèmes collectifs.

Les dynamiques collectives de restructuration de filières (filieres laitières et viandes, arboriculture...), dans le but d'améliorer la compétitivité des exploitations, seront soutenues, à travers une animation des acteurs, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de plans d'actions.

Dans une logique de solidarité ville-montagne et en lien avec l'accueil touristique, les initiatives de développement de la transformation des produits agricoles de montagne par l'ingénierie, la recherche - innovation, l'appui aux porteurs de projet, le suivi sanitaire pourront être accompagnés. Il s'agira en conséquence de cultiver les liens indispensables entre les exploitations agricoles et les secteurs économiques avals (transformation et commercialisation des produits de l'agriculture).

Pourront également être appuyées les initiatives de valorisation et de diversification de la production et des activités dont l'accueil touristique :

- En favorisant la diversification y compris dans des productions nouvelles dans un esprit d'innovation : petits fruits, plantes aromatiques, nouvelles variétés horticoles...
- En créant des synergies avec le développement local touristique au sein des espaces valléens et en valorisant les activités agricoles dans les stratégies de promotion, d'offre et d'accueil (y compris hébergement à la ferme).
- En favorisant des démarches de type GIEE pour stimuler et reconnaître les productions agricoles ou agro-pastorales de montagne, valorisant les ressources naturelles de ces espaces particuliers.
- En favorisant et consolidant les parcours professionnels des salariés saisonniers en montagne.
- En renforçant la vente directe.

Par ailleurs, il est important de noter les travaux interrégionaux menés par la commission interrégionale des abattoirs. Certaines collectivités ou agglomérations ont la compétence abattoirs ce qui pourrait renforcer une logique de circuits courts. Le tissu des abattoirs sur le massif doit être maintenu.

### **3. Assurer la viabilité structurelle et économique des exploitations**

L'atteinte de cet objectif passe par différents leviers, notamment celui de reconquérir et préserver le foncier agricole :

- Par rapport à la concurrence foncière de l'urbanisation notamment dans les documents de planification (SCOT) et droits de sols (PLU et PLUi), et par rapport aux aménagements qui peuvent impacter les alpages
- Par rapport à la fermeture des espaces ouverts par des dynamiques de reconquête inscrites par exemple dans des PAEC, Plans de paysage et les Troupeaux d'intérêt collectif.
- Face à un risque d'accroissement des conflits de multiusage liés notamment au tourisme et à la fréquentation récréative
- Dans l'objectif de sécurisation et d'utilisation des alpages et des parcours
- Du fait de la présence du loup et des difficultés réelles et croissantes de protection des troupeaux
- Par rapport à l'enjeu de transmission des exploitations : exploitation sans repreneur générant souvent un démantèlement du foncier exploité.

Il s'agit aussi d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs en montagne et d'aider à la transmission des exploitations : accompagner les exploitants en cours d'arrêt d'activité, favoriser le maintien des structures d'exploitation viable, accompagner le renouvellement des exploitations, notamment au regard des difficultés d'accès au foncier et des difficultés de succession des exploitations à fort capital.

Enfin, afin d'assurer la viabilité économique des exploitations, une modernisation des exploitations et des installations collectives est nécessaire : modernisation des équipements et des aménagements pastoraux, mais aussi modification des pratiques par l'adaptation technique (races locales adaptées au pastoralisme, productivité, valorisation de la production, etc.), l'innovation et la recherche de la triple performance.

Un travail sera conduit, afin de mettre en évidence l'articulation des soutiens entre les PDR des deux régions PACA et AURA, les nouvelles politiques agricoles régionales et la politique du Massif, en lien entre les services de l'Etat et ceux des collectivités régionales et départementales. Cette articulation avec les 2 PDR pourra donner lieu à une nouvelle version de la Stratégie agricole du massif des Alpes, si cela est jugé pertinent.

### **4. Améliorer la gestion et le partage des ressources**

Il s'agit de sécuriser l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage de montagne fortement menacée par le changement climatique, le morcellement et les indivisions des surfaces fourragères, ainsi que par l'artificialisation du foncier (mitage et rurbanisation diffuse), en jouant sur les deux leviers que sont, d'une part, les surfaces pastorales et, d'autre part, les surfaces prairiales naturelles ou artificielles.

Par ailleurs, une vigilance accrue est à maintenir sur la ressource en eau. Il s'agit de concilier le maintien d'une irrigation plus performante et le rétablissement de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, par une adaptation des prélèvements d'irrigation agricoles dans le cadre de la gestion quantitative découlant de l'application du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Les systèmes favorisant les économies d'eau seront soutenus : outils d'irrigation économe, stockage

de l'eau, ressources de substitution, etc. Cette adaptation a vocation à sécuriser l'irrigation dans les zones en déséquilibre quantitatif. Une modernisation des canaux gravitaires de montagne est également à prévoir dans la mesure où cette dernière ne vient pas en contradiction avec les externalités environnementales liées à cet usage.

Poussée par une spécialisation croissante, l'agriculture alpine devra aussi renforcer ses liens avec les autres acteurs de son territoire, que ce soit pour anticiper le partage des ressources que pour développer des nouvelles activités (agro-tourisme par exemple) ou mieux valoriser les opportunités de marchés locaux en vente directe ou visant les grands bassins de consommation périphériques (agglomérations de Lyon, Marseille ou Nice, par exemple).

Il s'agira enfin de conforter et valoriser les différents services écosystémiques que l'agriculture alpine rend : maintien de la biodiversité animale et végétale domestique et naturelle et entretien des espaces naturels et des territoires (espaces naturels remarquables ou sensibles, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques...), maintien des paysages, gestion des risques naturels en montagne, services à la population, santé publique, accueil, culture et patrimoine...

De plus, sur la période de programmation précédente, le portage d'opérations de projets par un collectif (plusieurs structures, en interrégional) a été identifié comme facteur de réussite des projets. Aussi, seront soutenues en priorité les opérations portées par un collectif.

Au-delà d'une politique d'intervention coordonnée à l'échelle du massif des Alpes entre financeurs, les stratégies territoriales doivent aussi être coordonnées en faveur du développement économique local, pour le maintien de l'agriculture à l'échelle des vallées, avec les politiques publiques d'offre et d'accueil touristique, de politiques de services au public. Les différents échelons d'intervention sur les territoires (Etat, grandes collectivités, intercommunalités...) doivent pouvoir agir de manière concertée sur les territoires du massif, à l'exemple des aires d'adhésion des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux ou de territoires LEADER.

### **Coopération inter-massifs**

Enfin des thèmes communs aux massifs de montagne métropolitains pourraient être mis en avant dans le schéma de massif, tels que (liste non limitative) :

- Les races de montagne et leur place dans l'économie agricole
- Les filières lait et spécialités fromagères
- Les filières viandes
- La dénomination « produit de montagne »

Cette liste de sujets stratégiques partagés entre les massifs de montagne doit être définie de concert avec les autres massifs.

### **Illustrations prévues**

- *Carte : orientations agricoles technico économiques par commune*
- *Carte : commercialisation en vente directe dans le massif*
- *Carte : production sous signe officiel de qualité*
- *Carte : unités pastorales à fonction d'estive et zones pastorales en fonction de l'étage altitudinal*
- *Carte : transhumance ovine hors massif vers le massif*